



1. Contexte et principaux enjeux

2. Récents développements

Développements des marchés mondiaux des oléagineux en 2012/13

Tendances dans le secteur européen des oléagineux en 2012/13

Tendances en matière d'investissements dans la production d'oléagineux dans les pays ACP

3. Implications pour les pays ACP

La nécessité de traiter la question de l'érosion des préférences

Changement de la donne pour les producteurs de biodiesel

L'exigence de la durabilité

Répondre aux normes des distributeurs et aux exigences des industriels changeantes

La nécessité de suivre les évolutions réglementaires de l'UE en matière d'agrocarburants

Secteur des oléagineux

1. Contexte et principaux enjeux

Traditionnellement, les oléagineux sont cultivés d'abord pour la consommation humaine (par ex. l'huile de palme) ou pour l'alimentation animale (par ex. le colza et le tournesol), bien que des graines telles que celles de soja couvrent ces deux catégories. Plus récemment, cependant, l'utilisation des oléagineux pour les agrocarburants a gagné en importance, rendant cette catégorisation moins pertinente. Les évolutions des politiques européennes et américaines en matière d'agrocarburants dans les années à venir pourraient avoir un impact sur l'utilisation d'oléagineux comme matière première pour les agrocarburants.

Alors qu'ils sont producteurs de quatre des sept principaux oléagineux au niveau mondial, les pays ACP jouent un rôle marginal dans ce commerce. Même sur le marché européen, les pays

ACP subissent la concurrence accrue des producteurs à bas coût d'huile de palme d'Asie du Sud-Est. Cependant, de nouveaux investissements dans certains pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, qui étaient auparavant les principaux fournisseurs d'huile de palme, pourraient contribuer à changer la donne.

Si les préoccupations grandissantes liées à la durabilité de la production d'huile de palme sont entendues et si les nouveaux modèles d'investissement en tiennent compte, les exportations d'huile de palme d'Afrique centrale et de l'Ouest pourraient connaître un essor majeur. La certification durable est déjà intégrée à la production d'huile de palme en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). Cependant, la base de la certification durable est maintenant l'objet d'un débat de plus en plus profond, une tendance se dessinant vers des systèmes

Tableau I : Production et consommation mondiales des principales huiles végétales (en millions de tonnes)

	2010/11	2011/12	2012/13
Production	147,64	155,67	157,76
Huile de palme	47,92	50,70	53,83
Huile de soja	41,29	42,40	43,18
Huile de tournesol	12,29	15,08	13,75
Huile de colza	23,51	24,29	23,80
Consommation	144,46	150,16	155,95
Huile de palme	46,77	49,06	52,38
Huile de soja	40,76	41,76	43,35
Huile de tournesol	11,55	12,94	13,42
Huile de colza	23,49	23,78	23,80

Source: USDA, Oilseeds: World Market and Trade (mars 2013).

de certification de type « chaîne de contrôle », plutôt que « mass balance ». Cette tendance pourrait potentiellement avoir des implications importantes pour les exportateurs ACP, en raison des coûts supplémentaires de la certification durable.

L'UE est importateur net d'huiles végétales, et ne produit que 25 % de sa consommation totale. Les fournisseurs ACP bénéficient d'une préférence tarifaire de 12,8 % vis-à-vis des fournisseurs NPF. Depuis la réforme de la PAC de 2003, les oléagineux ont été intégrés au régime de paiement unique à l'exploitation de la PAC, à travers lequel les paiements ne sont pas fonction du type de culture. Les oléagineux ne font pas l'objet d'achats à l'intervention, de restitutions à l'exportation ou de toute autre forme de soutien spécifique par produit.

Sur le plan de la politique européenne, un changement pourrait venir d'une proposition de la CE d'octobre 2012 de modifier le critère de durabilité de la directive sur les énergies renouvelables. Avec cette proposition, l'UE s'engage-

rait à utiliser 5 % d'énergies renouvelables pour ses besoins en énergie pour le transport d'ici à 2020, au lieu des 10 % actuellement prévus par la directive. Cette proposition doit être considérée à la lumière d'une hausse estimée de 50 % de la part de la consommation d'huile végétale destinée à la production d'agrocultures dans l'UE d'ici à 2020, et d'une demande croissante de l'utilisation des oléagineux pour l'alimentation animale en réponse à la hausse de la consommation mondiale de viande. Ces développements s'inscrivent dans la tendance plus large de révision des objectifs politiques en matière d'agrocultures, suite aux inquiétudes exprimées durant l'année 2012 quant aux impacts de ces politiques sur les prix alimentaires, et fournissent un éclairage sur l'intérêt nouveau des investisseurs pour la production des oléagineux en Afrique.

Dans la note de synthèse de 2012 sur le secteur des oléagineux (voir Note de synthèse *Agritrade* « [Secteur des oléagineux](#) », 28 novembre 2012), trois enjeux politiques importants ont été identifiés :

- la question de l'érosion de la valeur des préférences tarifaires ACP dans le secteur des oléagineux ;
- l'émergence de la demande pour une production d'huile de palme certifiée durable ;
- le potentiel en matière de commerce régional d'oléagineux entre les pays ACP.

2. Récents développements

Développements des marchés mondiaux des oléagineux en 2012/13

Tendances de la demande, de la production, du commerce et des prix mondiaux en 2012/13

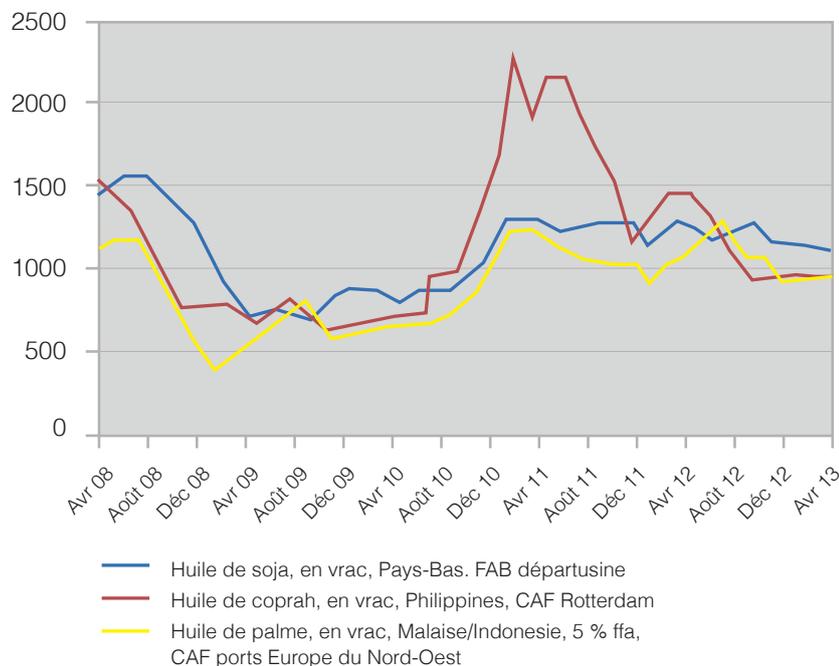
« *Le marché mondial des oléagineux devrait se détendre en 2012/13* »

Le marché mondial des oléagineux devrait se détendre en 2012/13, avec une hausse de la production qui sera légèrement supérieure à la consommation, ce qui marque une inversion de la tendance observée en 2011/12. La hausse de la production est essentiellement imputable au soja et à une région, l'Amérique latine. Pour autant, la production d'huile de soja et de colza en 2012/13 devrait être légèrement inférieure à la consommation. Quant à l'huile de palme, elle continue sa croissance tant du côté de l'offre que de la demande.

Production

Après un fléchissement en 2011/12, la production mondiale de graines oléagineuses (soja, coton, arachide, tournesol, soja, palmiste, coprah) est

Figure I : Évolution des prix des différentes huiles



Source : UNCTADstat

repartie à la hausse (+ 6 %) et devrait s'établir à 466,8 millions de tonnes.

La production de soja qui représente plus de la moitié de la totalité des graines oléagineuses récoltées donne la tendance générale. La campagne 2012/13 pour le soja a débuté avec des stocks d'ouverture très bas, mais également avec des premières récoltes décevantes, en particulier aux États-Unis, premier producteur mondial, où la production a été frappée par une grave sécheresse. Cependant, le recul de la production américaine sera plus que compensé par la hausse de la production attendue au Brésil, deuxième producteur mondial, et en Argentine. Et le Brésil pourrait prendre d'une courte tête la place des États-Unis.

Pour les productions des autres graines, en dehors du tournesol qui s'inscrit à la baisse (- 10 %) après une année record, avec un recul chez les principaux producteurs (Ukraine, Russie, Argentine), les autres oléagineux comme le colza et

la noix de coco restent stables, ou en progression (palmiste + 6,3 %, arachide + 5,2 %).

Consommation

« La consommation d'oléagineux n'a guère été affectée par la crise économique mondiale »

Soutenue par la croissance de la population mondiale, la consommation d'oléagineux n'a guère été affectée par la crise économique mondiale. En ce qui concerne celle de graines, elle progresse de 5,2 % en 2011/12 pour atteindre 443,61 millions de tonnes et devrait encore croître de près de 4 % en 2012/13. La demande mondiale pour les principales huiles végétales (palme, soja, tournesol, colza, arachide, coco, palmiste, et coton) demeure soutenue, en hausse de 3,9 %, comparable à la saison précédente. Globalement et pour les huit principales huiles, le marché est équilibré entre l'offre et la demande en 2012/13. La Chine conforte sa place

de premier consommateur, avec 30,8 millions de tonnes pour 2012/13 (en hausse de 5 %), devant l'UE-27, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie.

La consommation d'huile de palme enregistrera une hausse de 6,7 % en 2012/13. Elle reste en tête des huiles consommées avec 34 % de la consommation mondiale.

Commerce

Les oléagineux et les huiles font partie des produits les plus échangés, avec plus de 40 % de la production mondiale commercialisée sur les marchés internationaux.

Parmi les oléagineux c'est le soja qui est le plus échangé, loin devant le colza dont les volumes commercialisés sont huit fois moindres. À eux seuls, le Brésil, les États-Unis et l'Argentine représentent 85,6 % des exportations de graines de soja. La Chine, suivie de loin par l'UE, reste le premier importateur, avec plus de 50 %. Pour 2012/13, les exportations devraient se situer juste en dessous des 99 millions de tonnes, en hausse de 5 % par rapport à la saison précédente, selon la FAO.

« La bataille commerciale entre les principaux acteurs de l'huile de palme se durcit »

Du côté des huiles, l'huile de palme est la plus échangée dans le monde, avec 41,9 millions de tonnes exportées en 2012/13, loin devant le soja (seulement 8,4 millions de tonnes exportées). L'Inde est le premier importateur, devant la Chine et l'UE. Sur ce produit phare des échanges, les réglementations et les politiques commerciales sont suivies de près. Entre les deux principaux producteurs/exportateurs (Indonésie et Malaisie), mais aussi avec le premier importateur (Inde), la bataille commerciale se durcit.

Tableau II : L'huile végétale en Europe
(en million de tonnes)

	2010/11	2011/12	2012/13
Production			
Colza, soja, tournesol	14,2	14,1	13,6
Consommation			
Colza, soja, tournesol	15,6	15,1	15,1
Palme	4,9	5	5,4
Importations			
Colza, soja, tournesol	2,3	2,0	2,4
Palme	5,1	5,3	5,6
Exportations			
Colza, soja, tournesol	0,8	1,0	0,8
Palme	0,2	0,2	0,2

Source : Commission européenne.

Prix

Les prix du soja en 2012 ont montré une forte volatilité avec globalement une hausse de 20 % sur l'année, mais une baisse est anticipée pour 2013. L'huile de palme est entrée dans une phase baissière depuis juin 2012, chutant de 23 % sur l'année, avec une progression de l'offre face à une demande timide conduisant à des stocks très élevés. Les analystes ne sont guère optimistes pour 2013, même si on a assisté à une reprise des cours depuis le mois de mai (voir article *Agritrade* « [Perspectives pour les prix du soja et de l'huile de soja en 2013](#) », 25 mars 2013).

Après avoir atteint des sommets en 2011/12 avec un prix moyen de 2 358,17 \$US la tonne (contre 1 792 \$US en 2010/11), les cours redescendent depuis août 2012, se situant à 1 381 \$US la tonne en mars 2013, en raison notamment d'une forte chute de la production d'arachide au Sénégal en 2011/12.

La question de la certification durable dans le secteur de l'huile de palme

L'huile de palme est de plus en plus critiquée. Au départ, les campagnes ont porté sur la déforestation et la diminution de la biodiversité, puis sur l'impact sur la santé, et plus récemment la question de la pertinence d'une huile durable a été posée.

En 2004, la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) a été initiée par le WWF et des acteurs de la filière, avec l'objectif de promouvoir une huile de palme durable et lutter contre la déforestation, via un label adopté en 2007 qui repose sur 39 critères regroupés selon huit principes. En avril 2013, trois nouveaux critères ont été introduits : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des nouvelles plantations, sur la lutte contre la corruption et sur l'exigence de la mise en place d'une politique sur les droits de l'homme.

La RSPO compte désormais quasiment 1 000 membres (producteurs, détaillants, distributeurs, transformateurs, traders, ONG). Pour autant, les critiques persistent. Autour de la table, seulement 5 % d'ONG figurent parmi les industriels et les transformateurs. Les détracteurs de la RSPO lui reprochent des critères et des mécanismes de contrôle insuffisants.

« L'huile de palme durable n'est-elle que du "greenwashing" pour les entreprises ? »

Pour Greenpeace, il s'agit avant tout de « greenwashing » pour les entreprises qui souhaitent présenter une image de responsabilité environnementale. Certains dénoncent des violations de ces règles sur des plantations certifiées, notamment des déforestations illégales et des implantations dans des zones dites protégées mais aussi l'utilisation d'un pesticide neurotoxique, le paraquat, interdit en Europe (voir article *Agritrade* « [La durabilité de la production d'huile de palme des membres de la Table ronde sur l'huile de palme durable \(RSPO\) remise en question](#) », 28 avril 2013).

« GreenPalm est aujourd'hui l'option la plus rentable commercialement et la plus simple pour soutenir la production de la palme durable ».

Aujourd'hui, plus de 8 millions de tonnes d'huile de palme brute ont été certifiées, soit 15 % de la production mondiale, et plusieurs niveaux existent pour un approvisionnement en huile durable certifiée RSPO :

- Huile ségrégée (CSPO, Certified Sustainable Palm Oil). L'huile de palme est tracée de la mise en culture jusqu'à l'utilisateur final et séparée des huiles issues d'autres filières. Ce modèle, agréé par UTZ Certified,

assure la traçabilité tout au long de la chaîne : l'huile provient à 100 % de plantations et d'usines certifiées. Ce plus haut niveau de certification n'est pas toujours rentable commercialement et les volumes d'huile de palme durable restent modestes.

■ « Mass balance ». L'huile de palme est majoritairement durable mais sans séparation stricte le long de la chaîne d'approvisionnement, elle peut donc contenir un pourcentage variable d'huile non certifiée. Ce système, contrôlé par UTZ Certified, permet d'encourager la mise en place d'une traçabilité.

■ Les certificats. Le fabricant qui utilise de l'huile de palme achète en ligne des certificats GreenPalm et verse, via la RSPO, une prime aux producteurs d'huile de palme durable. GreenPalm est aujourd'hui l'option la plus rentable commercialement et la plus simple pour soutenir la production de la palme durable. Depuis 2008, GreenPalm a délivré 6,5 millions de certificats pour l'huile de palme (un certificat représente une tonne d'huile RSPO) et environ 1 million pour l'huile de palmiste, ce qui s'est matérialisé par des primes de plus de 40 millions de dollars pour les producteurs certifiés RSPO.

Tendances dans le secteur européen des oléagineux en 2012/13

Tendances de la production, de la consommation et du commerce

Le marché européen des oléagineux se caractérise par un important déficit, notamment en soja, une culture peu répandue dans la région. L'UE-27 dépend donc des oléagineux importés sous forme de graines, de farines et d'huiles. Environ 70 % de la farine de

soja et plus de 40 % de la farine de tournesol sont importés. Seul le colza est largement produit et consommé localement.

Production

Pour 2012/13, la production d'oléagineux de l'UE-27 devrait être stable, atteignant environ 29 millions de tonnes, selon l'USDA. Les superficies ensemencées sur l'ensemble de l'UE devraient diminuer de 1,8 % et totaliser 11,4 millions d'hectares.

Consommation

En 2012/13, la consommation totale de tourteaux d'oléagineux devrait diminuer quelque peu (-0,3 %). L'utilisation fourragère accrue de tourteau de tournesol et de tourteau de colza va se faire au détriment du soja. La consommation d'huiles végétales devrait augmenter de 0,7 % en raison d'une demande plus élevée dans l'industrie alimentaire. La production de biodiesel, principale utilisation de l'huile de colza, devrait rester stable en 2012/13, selon l'USDA. L'utilisation d'huile de tournesol, d'huile de palme, de graisses animales et d'huiles recyclées pour la production d'agrocarburants devrait augmenter alors que celle d'huile de soja devrait diminuer.

Commerce

L'UE importe plus du tiers de ses besoins en huile végétale mais en exporte peu (1 million de tonnes en 2012/13). L'huile de palme est dominante, représentant environ 70 % des importations d'huile. En 2012, l'UE a importé 5,6 millions de tonnes d'huile de palme, soit une hausse de 14 % par rapport à 2011, principalement en provenance d'Indonésie (43 % en 2012), puis de la Malaisie (34 %), la Papouasie-Nouvelle-Guinée maintenant sa part de 10 % sur le marché de l'UE.

Développements en matière d'agrocarburants

Le débat sur les agrocarburants et ses implications pour la directive européenne sur les énergies renouvelables

La Commission européenne (CE) a proposé le 17 octobre 2012 une nette réorientation de sa politique sur les agrocarburants afin notamment d'en réduire l'impact négatif sur les prix alimentaires, sur la base de cinq options. Une des options consiste à plafonner la part des agrocarburants dits de première génération, issus des cultures alimentaires (blé, maïs, betterave, colza...) et d'encourager le développement des agrocarburants à base d'autres matières premières : ceux de deuxième génération (issus des déchets ou résidus végétaux) et ceux de troisième génération (extraits des microalgues et des levures). Selon le rapport 2012 de la FAO sur la situation alimentaire dans le monde, le biodiesel représentait 80 % de la production d'huile végétale de l'UE, tandis que 37 % de la récolte de céréales aux États-Unis étaient utilisés pour la production d'éthanol. Ainsi, les agrocarburants de première génération, qui représentent aujourd'hui 4,5 % de la consommation d'énergie du secteur des transports dans l'UE, ne devront pas dépasser le seuil des 5 % d'ici 2020, selon la proposition de la CE. En revanche, l'objectif global – fixé en 2009 – de parvenir à 10 % d'énergies renouvelables dans la consommation du secteur des transports d'ici 2020 reste lui inchangé. Cette option affecterait les oléagineux en gelant leur transformation en agrocarburants aux niveaux de production actuels et « ne poserait pas nécessairement un défi technique ».

De plus, certains de ces carburants censés être « verts » affichent en réalité

un bilan environnemental pire que ceux issus des énergies fossiles, lorsque l'on tient compte de ce que l'on appelle le changement d'affectation des sols indirect (CASI), selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), publiée en avril 2010. C'est le cas lorsque les plantations destinées aux agrocarburants entraînent la destruction de forêts, de prairies ou de tourbières en Amazonie ou en Indonésie, et donc une perte d'écosystèmes captant le CO₂. Par exemple, le biodiesel de soja, qui offre une réduction de 77 % d'émissions de gaz à effet de serre sans prise en compte du changement de sol, provoque quatre à cinq fois plus d'émissions que le gasoil en comptabilisant chaque hectare de forêt tropicale transformé en un hectare de culture d'agrocarburants. Une des options consiste donc à introduire des exigences supplémentaires de durabilité pour certaines catégories d'agrocarburants et d'attribuer une quantité d'émissions de gaz à effet de serre aux agrocarburants qui reflète l'impact estimé lié au CASI. Cette option aura probablement l'impact le plus important sur le secteur des oléagineux et est vue comme la « plus efficace pour réduire les émissions liées au CASI ». Cependant, elle semblerait poser des difficultés pratiques importantes pour les pays et les projets, et « prise de manière isolée nécessiterait des ajustements sectoriels majeurs », puisqu'elle exclurait tous les biogazoles actuellement produits et nécessiterait le développement rapide d'alternatives, ce qui n'est pas considéré comme faisable d'ici à 2020.

Selon une évaluation d'impact de la CE parue en octobre 2012, ces options seraient « le meilleur moyen de minimiser les émissions estimées dues au CASI », en offrant des incitatifs très forts pour augmenter la production des agrocarburants de deuxième et troisième générations.

Le 17 avril 2013, des députés européens ont présenté une proposition visant à modifier la directive européenne sur les énergies renouvelables. Pour atteindre l'objectif fixé de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports, elle suggère de substituer aux agrocarburants des « agrocarburants avancés vraiment durables » : ceux de deuxième et troisième générations. Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte le facteur de changement d'affectation des sols (direct et indirect) dans ce calcul pour ensuite plafonner les agrocarburants les plus polluants. Afin de protéger les investissements réalisés et l'emploi dans la filière, est proposée jusqu'en 2017 une clause de maintien des droits acquis, qui exempterait une quantité d'agrocarburants de la législation sur le CASI, tant que leur part de marché reste inférieure au niveau de production de 2010. Les États membres restent divisés sur le sujet. Réunie le 11 juillet, la Commission de l'environnement a voté en faveur des agrocarburants de nouvelle génération et a soutenu des mesures visant à plafonner les agrocarburants de première génération. Ce rapport législatif doit encore être voté en séance plénière au Parlement européen en septembre.

Les producteurs ACP d'huile de palme devront suivre l'évolution de ce débat et rester informés des effets estimés sur les marchés de chacun de ces changements politiques.

Tensions commerciales autour du biodiesel

Après l'imposition en 2008 de droits anti-dumping contre les importations de biogazole en provenance des États-Unis, les producteurs européens d'agrocarburants ont porté plainte contre l'Argentine et l'Indonésie, qu'ils accusent de concurrence déloyale en vendant leur biogazole à prix cassé sur

le marché européen. Après l'ouverture d'une procédure anti-dumping en août 2012, la Commission a également ouvert une enquête antisubventions portant sur ces importations.

« Les prix du soja, la matière première de base, sont plus élevés en Europe que le biogazole importé d'Indonésie et d'Argentine », a fait valoir le secrétaire général du Bureau européen du biodiesel (EBB), Raffaello Garofalo.

Ainsi, alors qu'elles étaient très faibles en 2008, les importations en provenance de ces deux pays ont atteint 2,5 millions de tonnes en 2011, soit plus de 90 % de l'ensemble des importations d'agrocarburants de l'UE, selon des estimations d'Eurostat et de l'EBB, provoquant la faillite de plusieurs producteurs européens et contraignant les autres à vendre en dessous du coût de revient tout en réduisant leur production.

« Les tensions commerciales sur le biodiesel inciteraient les gros producteurs d'huile de palme à consommer leur propre production »

Ces tensions commerciales sur le biodiesel devraient inciter les gros producteurs d'huile de palme à consommer leur propre production. Le gouvernement indonésien avait déjà mis en place une politique visant à atteindre 2 % d'agrocarburants dans le mix énergétique en 2010, 3 % en 2015 et 5 % en 2025. De son côté, la Malaisie promeut aussi le biodiesel à base d'huile de palme pour sa propre consommation. Après avoir annoncé en janvier dernier le lancement d'un biodiesel, B5, incorporant 5 % d'huile de palme obligatoire, le gouvernement envisage de passer à 10 % (B10) d'ici la mi-2014.

Les effets potentiels de la réforme de la PAC sur le secteur des oléagineux

« *Le secteur des oléagineux est peu affecté par le processus de réforme de la PAC* »

Puisque l'UE « ne fournit plus de soutien spécifique aux oléagineux », ce secteur est peu affecté par le processus de réforme de la PAC en cours. Les modifications potentielles de la directive sur les énergies renouvelables qui sont liées au développement et à la mise en œuvre des critères de durabilité sont les principales questions ayant potentiellement des conséquences sur les marchés des oléagineux.

Vers l'érosion des préférences pour les exportateurs ACP

L'UE a publié le 31 octobre 2012 le schéma révisé de son système de préférences généralisées (SPG), qui prendra effet au 1er janvier 2014. Le système révisé se concentrera sur un plus petit nombre de bénéficiaires, soit 89 pays, et apportera un soutien accru aux pays qui veillent effectivement au respect des droits de l'homme, du droit du travail, mais aussi des conventions en matière d'environnement et de bonne gouvernance.

Avec cette révision, la Malaisie va perdre dès 2014 son accès préférentiel au marché européen et verra ses exportations d'huile de palme taxées à hauteur de 3,8 % à 6,5 % (en fonction du niveau de raffinage). Cependant, depuis 2010, la Malaisie, tout comme l'Indonésie, a entamé des négociations avec l'UE pour un accord de libre-échange (ALE) qui, s'il est conclu, devrait maintenir en franchise de droits les exportations d'huile de palme de Malaisie vers l'UE. Si ces négociations aboutissent avant janvier 2014, la Malaisie pourra bénéficier du SPG jusqu'à fin 2015.

En ce qui concerne la PNG, même si cette dernière a sécurisé pour le moment son accès en franchise de droits sur le marché européen via la signature d'un APE intérimaire, des interrogations demeurent quant à une érosion éventuelle future des préférences pour l'huile de palme (voir article *Agritrade* « [L'huile de palme durable devance le thon en conserve dans les échanges commerciaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec l'UE](#) », 31 mars 2012). De fait, la décision de poursuivre un APE à l'échelle de la région PACP ou d'approfondir et d'élargir les APE intérimaires existants demeure à l'ordre du jour. De son côté, l'UE a affirmé que toute érosion des préférences se ferait de manière progressive pour permettre aux industries du pays de s'adapter.

Les initiatives politiques de l'UE pour intégrer la durabilité dans les accords commerciaux

Dans le secteur des oléagineux, alors que les impacts commerciaux des préoccupations liées à la durabilité font sentir leurs effets essentiellement avec les systèmes de certification durable du secteur privé, cette question pourrait faire l'objet à long terme d'une réglementation formelle. Dans le secteur de la pêche, l'UE élabore des réformes réglementaires qui vont conditionner l'accès au marché de l'UE pour les produits de la pêche au respect de pratiques de pêche durables à travers une certification. Ces modifications des règlements doivent être suivies avec attention, puisqu'elles pourraient être appliquées dans le secteur agricole également (par ex. l'accès au marché pourrait être conditionné à l'adoption d'une certification durable pour l'huile de palme).

Montée du protectionnisme

Les critiques contre l'huile de palme se sont fortement intensifiées. En outre, fleurit sur les étiquettes des produits la mention « sans huile de palme », servant souvent d'argument commercial. Surfant sur les arguments de nocivité pour la santé, le groupe de distribution français Système U a lancé une campagne publicitaire début 2012 sur les mérites de son produit sans huile de palme. Toujours la même année, un sénateur français lance le fameux amendement « Nutella », un texte qui vise, pour des raisons affichées de santé publique, à imposer une taxe additionnelle de 300 euros par tonne aux importations d'huile de palme destinées à l'alimentation. En 2011, 72 produits portant la mention « sans huile de palme » auraient été commercialisés en Europe, contre 16 en 2010, tandis que, en juillet 2012, 66 nouveaux produits portant cette allégation avaient été introduits sur le marché (voir article *Agritrade* « [L'huile de palme durable prête à être développée à condition de relever les défis](#) », 9 décembre 2012).

Tendances en matière d'investissements dans la production d'oléagineux dans les pays ACP

La place des pays ACP dans la production et les exportations mondiales des sept principaux oléagineux est marginale. Et globalement, ils sont dépendants des importations pour satisfaire les besoins de leur population en produits à base d'oléagineux.

L'Afrique ne représente plus que 5,5 % de la production mondiale d'huile de palme, soit environ deux millions de tonnes produites par an dont près de 55 % au Nigeria. Pour couvrir ses besoins, le continent importe actuellement 4,5 millions de tonnes par an.

Tableau III : Principaux producteurs ACP d'oléagineux par pays et par culture en 2011 (en tonnes)

	Huile de palme	Huile d'arachide	Arachides non décortiquées	Huile de coco	Graines de sésame*
Afrique de l'Ouest et centrale					
Burkina Faso					84759
Cameroun	254 000	41 400	537 000		
Congo					
Côte d'Ivoire	400 000			32 488	
Ghana	120 000	62 467	465 103		
Guinée		66 717	290 000		
Mali		29 300	316 000		27 000
Niger		41 200	395 000		88 517
Nigeria	1 350 000	660 000	2 963 000		229 167
RCA					51 000
RD Congo	187 000	22 860	467 223		
Sénégal		210 600	527 528		
Tchad		31 124	390 000		37 000
Chad					
Afrique orientale et australe					
Éthiopie					327 741
Malawi			305 000		
Mozambique				35 827	26 000
Ouganda		38 672			173 000
Tanzanie			651 397	16 796	110 000
Caraïbes					
Jamaïque			2 643	10 560	
République dominicaine	44 000	1 137		7,300	
4 252	7 300				
Pacifique					
PNG	520 000			54 700	
Vanuatu				16 892	
Monde	48 550 751	5 341 886	38 614 053	4 319 895	4 092 236

* Les données sur la graine de sésame pour le Soudan et le Sud-Soudan ne sont pas communiquées alors qu'ils sont l'un des premiers producteurs du continent. Source : FAO

Afrique de l'Ouest et centrale

Les nombreux projets d'huile de palme dans différents pays (Gabon, Liberia,

Sierra Leone, Ghana, Nigeria...) se poursuivent. Toutefois, certains projets sont vivement contestés, à l'image de Golden Agri-Resources au Liberia,

Herakles au Cameroun ou Bolloré en Sierra Leone.

La Côte d'Ivoire, deuxième producteur et premier exportateur du continent, ambitionne à travers son troisième plan palmier de doubler sa production d'ici à 2020. Cargill prévoit d'investir 300 millions \$US pour développer une plantation de 50 000 hectares. Dekel Oil, filiale du groupe israélien Rina Group, a également des ambitions dans le secteur en Côte d'Ivoire.

Premier exportateur du continent, la Côte d'Ivoire en 10 ans a multiplié par trois ses exportations d'huile végétale vers la CEDEAO. En 2012, elles s'élevaient à 151 millions \$US. Sur la même période, ses exportations vers l'UE se sont aussi développées.

« Premier exportateur du continent, la Côte d'Ivoire en 10 ans a multiplié par trois ses exportations d'huile végétale vers la CEDEAO ».

Partant d'un montant plus bas (10 fois inférieur à celui vers la CEDEAO), les exportations ont été multipliées par 19 pour atteindre 76,5 millions \$US en 2012. Toutefois l'évolution est moins linéaire et, contrairement aux exportations vers la CEDEAO, la progression n'est pas régulière. Globalement, le marché ouest-africain représente entre 56 % et 89 % des exportations ivoiriennes, le solde se situant majoritairement vers l'Europe.

Si le commerce intra-régional d'huile de palme est en hausse, les questions liées aux règles d'origine demeurent et perturbent ce commerce (voir Note de synthèse *Agritrade* « Afrique de l'Ouest », à venir). L'application de la règle d'origine du produit à un produit comme l'huile de palme est en effet confrontée à la production d'oléine en deuxième transformation à partir d'importations d'huile de palme brute d'Asie. En outre, le dispositif réglementaire (TEC et règle d'origine) semble

mal adapté au cas de la filière huile de palme, la région étant déficitaire en oléagineux et devant de toutes les façons faire appel aux importations asiatiques.

La Côte d'Ivoire s'investit pour défendre et promouvoir l'huile de palme africaine. En 2012, elle a porté plainte contre les magasins U au Tribunal de commerce de Paris (voir article *Agritrade* « [En plein essor, les producteurs d'huile de palme se défendent contre une attaque de la grande distribution](#) », 9 septembre 2012) et obtenu un jugement en faveur des producteurs ivoiriens d'huile de palme. Le tribunal estime que la campagne publicitaire de Système U constitue « un dénigrement caractérisé au préjudice du produit huile de palme ». Le Nigeria, via l'Initiative for Public Policy Analysis (IPPA), a soutenu la démarche en écrivant à plusieurs distributeurs (Casino, Système U, Jaquet et Lays). Une première victoire et une première étape.

« Les producteurs africains partent en guerre contre les lobbies et les faux procès contre l'huile de palme ».

Le premier Congrès des producteurs africains d'huile de palme, qui s'est tenu en juin 2013 à Abidjan, n'a pas manqué de mettre en avant les lobbies et les faux procès contre l'huile de palme et a créé une plateforme pour faire la promotion de l'huile de palme. À l'issue du congrès, une « déclaration d'Abidjan » a été adoptée pour défendre la culture du palmier à huile. Et la Banque mondiale et la SFI se sont engagées à nouveau à financer ce secteur.

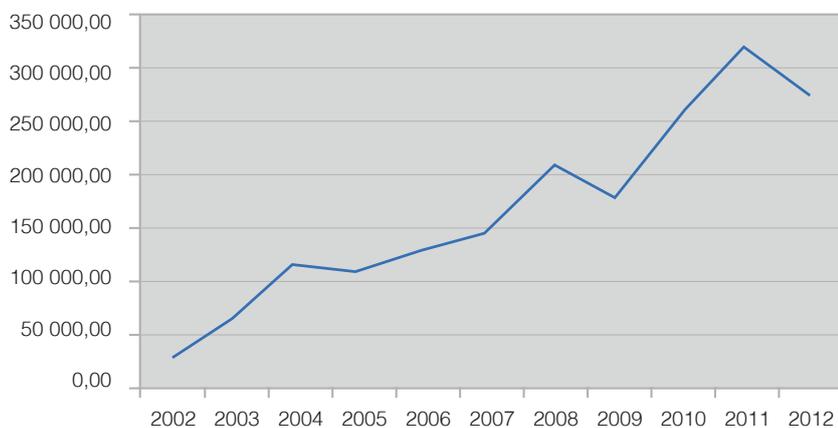
Au Nigeria, les industriels sont partis en guerre contre la taxe de 35 % sur les importations d'huile de palme brute, estimant qu'elle porte atteinte à de nombreuses industries agroali-

mentaires. Outre la répercussion sur certaines industries, les droits sur l'huile de palme peuvent impacter le consommateur via la hausse des prix de détail. Les industriels soulignent et déplorent que le Nigeria ne produit qu'entre 700 000 et 800 000 tonnes d'huile de palme brute pour des besoins se situant entre 1,9 et 2,1 millions de tonnes, l'écart étant comblé par les importations.

En Afrique centrale, le singapourien Olam, qui développe une plantation et une usine de transformation au Gabon, est aussi en discussion « avec des investisseurs actifs au Liberia, au Cameroun, au Congo, en Zambie, en RD Congo et dans quelques autres pays où l'huile de palme est un élément essentiel de la nutrition », précise Ranveer Chauhan, directeur général Afrique d'Olam. Les Chinois avancent aussi leurs pions. ZTE Agribusiness, filiale de l'opérateur de téléphonie ZTE, est en pourparlers avec le gouvernement de la RD Congo pour développer un million d'hectares de plantations de palmiers à huile avec un objectif de production de 500 000 tonnes par an, dont 90 % pour la production d'agrocultures.

L'avenir de l'huile d'arachide au Sénégal est aujourd'hui incertain. Ce pays, qui se situe au premier rang des exportateurs mondiaux, est confronté aux aléas liés à la libéralisation du commerce de l'arachide engagée en 2010. En 2012, malgré une campagne jugée exceptionnelle (supérieure à 700 000 tonnes), les trois principales huileries manquent de graines, les producteurs préférant vendre à meilleur prix (270 FCFA contre 190 FCFA le kilo) directement à des acheteurs étrangers. À tel point que la question d'imposer à nouveau une interdiction d'exportation des arachides a resurgi.

Figure II : Evolution des importations de graisses et huiles végétales non douces dans les Caraïbes de 2002 à 2012 (en milliers de dollars)



Source : données UNCTADstat.

Afrique orientale et australe

Depuis 2006, la production de soja en Afrique du Sud est en constante augmentation, passant de 206 000 tonnes à 850 000 tonnes en 2012. La production de tournesol progresse aussi en 2012 pour atteindre 625 000 tonnes, mais reste inférieure aux 860 000 tonnes récoltées en 2010.

Les investissements dans le palmier à huile en Afrique de l'Est sont plus récents. Les industriels du secteur guettent les opportunités, à l'image du singapourien Olam qui a étendu ses activités avec l'acquisition de 50 % d'Acacia Investments en octobre 2012. Olam va ainsi s'appuyer sur Acacia Investments qui a déjà développé une marque forte dans l'industrie locale de raffinage d'huile alimentaire en Afrique de l'Est, et se positionne comme un fournisseur d'huile de palme brute pour la nouvelle coentreprise. En Ouganda, la Malaisie a montré son intérêt à investir. Le pays est déjà largement impliqué dans un projet à grande échelle, le Kalangala Vegetable Oil Development Project (VODP), sur l'île de Bugala. Au Rwanda, l'entreprise tanzanienne Mount Meru Soyco, en association

avec la Clinton Foundation, travaille sur un projet de transformation d'huile en s'appuyant sur le développement de la production locale de soja et devrait promouvoir la signature de contrats avec « environ 30 000 agriculteurs locaux pour cultiver du soja » (voir article *Agritrade* « [L'investissement régional dans la transformation des oléagineux au Rwanda](#) », 1er octobre 2012).

Pacifique

Les mauvaises conditions climatiques, les fortes pluies, ont affecté la production d'huile de palme de la PNG en 2012 et au premier trimestre 2013. Le résultat de New Britain Palm Oil Limited (NBPOL), le principal producteur d'huile de palme de la PNG, a été aussi affecté par la réévaluation du kila par rapport au dollar, ce qui a mécaniquement augmenté les coûts de production et affecté négativement sa compétitivité.

Globalement, la production d'huile de palme a tout de même enregistré une progression de 3,9 % pour atteindre 530 000 tonnes en 2012. La production d'huile de coco reste stable à un niveau de 63 000 tonnes depuis 2008.

La PNG maintient ses exportations d'huile de palme vers l'UE, son principal marché. Sa part de marché, stable, se situe à environ 10 %. En volume, elles s'élèvent à 565 503 tonnes en 2012 (+ 4,5 % par rapport à 2011 et + 11,5 % par rapport à 2010).

Caraïbes

Les Caraïbes produisent très peu d'huiles végétales. La production d'oléagineux porte essentiellement sur l'huile de coco avec environ 24 000 tonnes par an. En ce qui concerne l'huile de palme, seule la République dominicaine en produit (à hauteur de 44 000 tonnes en 2011). Les îles des Caraïbes sont donc très dépendantes des importations et les différentes hausses des prix des oléagineux ont fortement renchéri la facture alimentaire. C'est particulièrement vrai pour Haïti, la République dominicaine et Trinité-et-Tobago, qui représentent 85 % des importations totales de graisses et huiles végétales non douces des Caraïbes (respectivement 52 %, 22 % et 11 %).

3. Implications pour les pays ACP

La nécessité de traiter la question de l'érosion des préférences

La révision du SPG et des pays bénéficiaires, ainsi que les différentes négociations d'ALE entreprises par l'UE avec la Malaisie et l'Indonésie entre autres, vont changer la donne pour les exportateurs ACP d'oléagineux, notamment pour les exportateurs d'huile de palme de la PNG.

« Les pays ACP vont voir l'accès préférentiel dont ils bénéficient diminuer, au profit des pays signataires d'ALE avec l'UE ».

Que les négociations APE aboutissent ou non, les pays ACP vont en effet voir l'accès préférentiel dont ils bénéficient diminuer, au profit des pays signataires d'ALE avec l'UE. Les pays ACP qui ont un intérêt à exporter vers le marché de l'UE doivent par conséquent se tenir prêts à ces changements et envisager d'autres marchés pour écouler leur production, localement ou à l'export. Ils doivent également évaluer l'opportunité de signer un APE qui leur permettra seulement d'être au même niveau d'accès que des pays émergents et très compétitifs tels que la Malaisie et l'Indonésie, par exemple dans le cas de la conclusion d'ALE avec l'UE.

Changement de la donne pour les producteurs de biodiesel

Alors que cette érosion des préférences pourrait être néfaste pour les exportateurs ACP, une autre tendance pourrait leur être favorable. Les tensions commerciales entre l'Indonésie, l'Argentine et l'UE, qui poussent déjà l'Indonésie à se concentrer sur son marché local au détriment des exportations, ainsi que la volonté de la Malaisie de s'orienter vers une politique nationale du biodiesel pourraient donner une marge supplémentaire d'exportation aux pays ACP producteurs d'oléagineux.

L'exigence de la durabilité

Le marché de l'huile RSPO représentait 15 % de la production d'huile de palme en 2012, avec 8,2 millions de tonnes, contre 12 % un an auparavant, et devrait poursuivre sa croissance.

Alors que la PNG est bien placée sur le créneau avec le principal producteur d'huile de palme certifiée durable, New Britain Palm Oil Ltd (NBPOL), de PNG, aussi présent aux îles Salomon, parmi les pays africains, pour l'instant, seule la société Agrivar en Côte d'Ivoire est labellisée. Les nouveaux projets de plantations d'huile de palme lancés sur le continent ont tout intérêt à satisfaire aux critères de durabilité afin de limiter les critiques, de se positionner sur ce marché et de répondre aux demandes du marché européen. Une remise en cause du label ou l'établissement de règles plus souples quant à la durabilité remettrait en cause les investissements visant à garantir une production durable, la certification de l'huile de palme et la stratégie des entreprises qui ont opté pour ce modèle. Le renforcement des exigences réglementaires, notamment pour l'étiquetage, semble nécessaire si les nouveaux producteurs ACP veulent retirer des bénéfices des investissements réalisés pour produire dans des conditions durables l'huile de palme.

En termes de relations commerciales ACP-UE, deux questions importantes émergent : la possibilité d'utiliser des droits de douane en faveur des importations d'huile de palme certifiée durable, et le développement de l'application de normes de qualité qui privilégient l'utilisation d'huile de palme certifiée dans les denrées alimentaires.

Répondre aux normes des distributeurs et aux exigences des industriels changeantes

« Les normes des distributeurs ne sont-elles pas de nouvelles barrières au commerce ? »

Il est nécessaire pour les producteurs ACP de prendre part aux débats en cours en Europe et ailleurs sur les

impacts environnementaux et sanitaires de la production d'huile de palme, afin de garantir que les intérêts et les réalités des pays ACP sont pris en compte dans les évolutions des normes des distributeurs.

Ainsi, il semblerait opportun d'engager un dialogue plus large avec l'UE sur la manière de garantir que les normes des distributeurs ne deviennent pas de nouvelles barrières au commerce et ne font pas porter aux producteurs une charge disproportionnée des coûts de mise en conformité aux nouvelles normes. Cette question pourrait s'insérer dans la politique de l'UE sur la qualité des produits agricoles. Elle pourrait amener par exemple à l'adoption d'un code de conduite pour prendre en compte les préoccupations en matière de développement au sein des normes des distributeurs.

Il serait dès lors nécessaire d'entamer un dialogue plus large avec l'UE sur la manière de garantir que les normes des distributeurs ne deviennent pas de nouvelles barrières au commerce ou n'impliquent pas pour les producteurs ACP de supporter une part disproportionnée des coûts de mise en conformité aux nouvelles normes des distributeurs. On peut considérer que cette question rentre dans le champ de la politique de l'UE sur la qualité des produits agricoles. Elle pourrait, par exemple, donner lieu à un code de conduite visant à intégrer les préoccupations liées au développement dans les normes des distributeurs.

La nécessité de suivre les évolutions réglementaires de l'UE en matière d'agrocultures

Il semblerait nécessaire pour les exportateurs ACP d'oléagineux de suivre avec attention les évolutions des politiques de l'UE en matière d'agrocultures.

rants, au vu des répercussions que ces politiques pourraient avoir sur les prix du marché des oléagineux, ainsi que les initiatives de la CE dans le secteur de la pêche visant à établir une base légale pour conditionner l'accès au marché de l'UE à l'adoption de pra-

tiques de production durables. Une fois que la base légale est établie, l'approche pourrait être étendue aux autres secteurs agricoles. Les exportateurs ACP d'oléagineux pourraient souhaiter faire cause commune avec d'autres secteurs pouvant potentiel-

lement être affectés par ce type de politique (par ex. le cacao ou le bœuf) pour suivre l'évolution de la politique européenne et garantir que les normes environnementales et sociales ne deviennent pas de nouvelles barrières au marché.

Principales sources

Marché mondial

1. USDA, « World Agricultural Supply and Demand Estimates Report (WASDE) », non daté

<http://www.usda.gov/oce/commodity/wasde/>

2. FAO, « Perspectives alimentaires, les marchés en bref », juin 2013

<http://www.fao.org/docrep/018/al999f/al999f.pdf>

3. FAPRI, « FAPRI-ISU 2012 World Agricultural Outlook, Oilseed », 2012

<http://www.fapri.org/outlook/2012/tables/3-Oil.pdf>

Marché européen

4. CE, DG Agriculture et développement rural, « Market situation, Oilseeds, AGRI C 5, Management Committee for the Common Organisation of Agricultural Markets », 29 août 2013

http://ec.europa.eu/agriculture/cereals/presentations/cereals-oilseeds/market-situation-oilseeds_en.pdf

5. USDA, « EU 27 Oilseeds and Products Annual, Ample Soybean World Supplies to Boost EU-27 Soybean Meal Consumption », GAIN report AU 13002, 4 mai 2013

http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Oilseeds%20and%20Products%20Annual_Vienna_EU-27_4-5-2013.pdf

Pays ACP

6. Greenpeace, « La dernière frontière de l'huile de palme. Comment l'expansion des plantations industrielles menace les forêts tropicales en Afrique », septembre 2012

<http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/La%20derni%C3%A8re%20fronti%C3%A8re%20de%20l'E2%80%99huile%20de%20palme%20Afrique%20-%20Briefing.pdf>

7. Bloomberg, « Asian palm-oil planters head to West Africa », 3 avril 2013

<http://www.bloomberg.com/news/2013-04-03/asian-palm-oil-planters-head-to-west-africa.html>

Huile durable

8. Greenpeace, « La face cachée de Sinar Mas », non daté

<http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266591/la-face-cachee-de-sinar-mas.pdf>

9. WWF, « Roundtable on sustainable palm oil », non daté

http://wwf.panda.org/what_we_do/footprint/agriculture/palm_oil/solutions/roundtable_on_sustainable_palm_oil/

10. *Le Monde*, « La production d'huile de palme "durable" est mise en cause », 25 avril 2013

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/04/25/la-production-d-huile-de-palme-durable-mise-en-cause_3166159_3244.html

Agrocarburants/biodiesel

11. USDA, « EU27 Biofuels Annual », GAIN report NL2020, 25 juin 2012

http://www.usda-france.fr/media/Biofuels%20Annual_The%20Hague_EU-27_6-25-2012.pdf

12. Novethic, « Agrocarburants : la filière défend son bilan économique », 30 avril 2013

http://www.novethic.fr/novethic/ecologie,environnement,agriculture,agrocarburants_filiere_defend_son_bilan_economique,139667.jsp

13. Parlement européen, « La Commission de l'environnement soutient la promotion des biocarburants avancés », communiqué de presse, 11 juillet 2013

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20130708IPR16825/html/La-commission-de-l-environnement-soutient-la-promotion-des-biocarburants-avancés>

À propos de cette mise à jour

Cette note de synthèse a été mise à jour en octobre 2013 afin de prendre en compte les développements depuis octobre 2012. D'autres publications dans cette série et des ressources supplémentaires sur le commerce agricole et de la pêche ACP-UE peuvent être trouvées en ligne à <http://agritrade.cta.int/fr>.



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) est une institution conjointe ACP-UE active dans le développement agricole et rural des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le CTA a pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et encourage une gestion durable des ressources naturelles. Cela est réalisé en fournissant des produits et services permettant un meilleur accès à l'information et des connaissances, facilitant le dialogue politique et de renforcement des capacités des institutions de développement agricole et rural et des communautés dans les pays ACP.

Centre Technique de Coopération
Agricole et Rurale (ACP-UE)
Postbus 380
6700 AJ Wageningen
Pays-Bas
Tel: +31 (0) 317 467 100
E-mail: cta@cta.int - www.cta.int